

Secrétariat général du gouvernement

Direction des infrastructures, de la topographie
et des transports terrestres

Service de la sécurité et de la circulation routière

Mél : dittt@gouv.nc
Tél. : 28.03.00 - Fax : 28.17.60

N° CS20-3170 -0000426 - DITTT/SSCR

Nouméa, le 2 avril 2020

Note à l'attention des professionnels du transport de marchandises et de personnes soumis aux visites techniques de leurs véhicules

Dans le contexte actuel de crise sanitaire liée au coronavirus Covid-19, des mesures ont été prises afin de protéger les agents de la collectivité ainsi que les usagers du service public. Ainsi les centres de contrôles techniques de la DITTT ont fermé leurs portes depuis le 23 mars 2020.

Dès lors, compte tenu des enjeux majeurs de sécurité et de continuité de l'activité économique, seuls les véhicules dont les dates de fin de validité des visites techniques (VT) expirent durant la **période allant du 23 mars 2020 au 25 mai 2020 inclus** bénéficieront d'un délai supplémentaire **de 3 mois** d'extension de validité de leur VT.

Exemples : Pour un véhicule dont la fin de validité de la VT est au

- **4 avril 2020, la mesure d'extension de 3 mois permet d'étendre la nouvelle date de fin de validité au 5 juillet 2020 inclus.**
- **26 mai 2020, la mesure d'extension n'est plus applicable.**

Cette disposition exceptionnelle fera prochainement l'objet d'une adoption par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie d'un projet de délibération proposé par le Gouvernement de la Nouvelle Calédonie.

Cependant, cette mesure n'exonèrera pas les propriétaires de l'obligation de maintenir leurs véhicules en bon état de fonctionnement et en conformité avec les dispositions du code de la route et des textes subséquents qui lui sont applicables.

Ainsi il appartiendra aux transporteurs de planifier leurs rendez-vous de visites techniques *via* l'adresse suivante contrôle-technique.dittt@gouv.nc dès la reprise des activités relayée par voie de presse.

Le Directeur,

Georges SELEFEN